

Budget Annexe

« Gestion des FMPE et CRET »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, en tant que centre régional coordonnateur des Centres de Gestion de Normandie, isole à travers un budget annexe les opérations financières liées à la gestion des FMPE et de la CRET.

Le **compte administratif 2022** de ce budget annexe fait apparaître, à la balance générale, les résultats suivants :

Fonctionnement	
Recettes	330 003.68 €
Dépenses	269 455.89 €
Résultat brut de l'exercice 2022	+60 547.79 €

Résultat brut 2022 = +60 547.79 €

Fonctionnement	
Résultat reporté (exercice 2021)	+731 466.68 €
Résultat brut de l'exercice 2022	+792 014.47 €

Résultat de clôture 2022 = +792 014.47 €

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'une part, de la dotation du CNFPT, et d'autre part, des contributions versées par les collectivités d'origine des agents.

1) 6479 - Remboursement autres charges sociales

Cet article s'élève à **13 997.91 €** pour l'année 2022. Il s'agit du remboursement des charges sociales pour un agent qui était en détachement au Ministère des Affaires Etrangères. Sa rémunération était assurée par le Ministère, mais le Centre de Gestion versait les cotisations retraites à la CNRACL. Ces cotisations lui étaient remboursées par le Ministère pour la part patronale et par l'agent pour la part salariale. La prise en charge de cet agent s'est terminée le 31/08/2022.

2) 7086 - Transfert de ressources du CNFPT :

Le montant de la dotation du CNFPT pour l'année 2022, s'élève à :

Pour l'ex Basse-Normandie : 105 346 € perçue par le CDG14 et reversée au CDG 76
Pour l'ex Haute-Normandie : 30 379 € perçue par le CDG 76,

Soit au total 135 725 €

3) 746 - Contributions pour personnel privé d'emploi :

Le montant des contributions versées par les collectivités d'origine des agents s'élève à **180 279 €** pour l'année 2022. Ce montant comprend le reversement de la recette perçue sur le budget principal correspondant à une mission d'intérim assurée par un agent.

(Une recette de 1.77 € intervient au chapitre 75, correspondant aux arrondis mensuels du prélèvement à la source)

Les dépenses de fonctionnement : Dans le cadre de ce budget annexe, le Centre de Gestion coordonnateur a procédé aux opérations financières liées à la rémunération des agents « FMPE », pour un montant total de **182 818.93 €** (chapitre 012).

Les rémunérations correspondent aux agents suivants :

- Un directeur d'établissement d'enseignement artistique pris en charge initialement par le CDG 14 depuis le 1^{er} février 2011 (en détachement jusqu'au 31/08/2022) ;
- Une vétérinaire prise en charge le 16 juin 2018, pour laquelle la contribution de la collectivité d'origine a été 75% ;
- Une attachée principale prise en charge le 1^{er} juillet 2019, pour laquelle la contribution de la collectivité d'origine a été de 100%
- Une attachée principale prise en charge le 1^{er} février 2022, pour laquelle la contribution de la collectivité d'origine a été de 150%.

En complément, des dépenses ont été effectuées au chapitre 011 pour un montant total de **9 862.90 €** correspondant à

- des remboursements de frais de déplacement à une agente effectuant une mission d'intérim (4 746.50 €)

- la participation à une formation (650 €).
- des frais d'expertise médicale (266.40 €)
- les frais de gestion des FMPE par le CDG76 (4 200 €)

- (Une dépense de 2.16 € intervient au chapitre 65, correspondant aux arrondis mensuels du prélèvement à la source).

Par ailleurs, conformément à la Convention Régionale relative à la CRET, qui prévoyait la répartition d'une partie de l'excédent constaté sur le budget annexe « Gestion des FMPE et CRET » pour compenser les dépenses engagées pour l'organisation de la conférence du 14 octobre 2022, il a été procédé à un reversement aux 5 centres de gestion normands pour un montant total de **76 771.90 €**, enregistré à l'article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.